



COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 3 SEPTEMBRE 2024

Le trois septembre deux mille vingt-quatre à dix-huit heures cinquante minutes, les membres du conseil municipal de la commune d'ASSAIS LES JUMEAUX dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire, à la Salle de la Mairie d'ASSAIS LES JUMEAUX, sous la Présidence de Monsieur Jean-Claude LAURANTIN, Maire.

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 12
Nombre de Conseillers municipaux présents : 9
Date de la Convocation du Conseil Municipal : 30 août 2024

Etaients présents :

Jean-Claude LAURANTIN	Fabrice DURAND	Jean-Louis RIDOUARD
Christophe POTET		Sabrina LAURENTIN
Annie LAURENTIN	Joël NERBUSSON	Christian PRUNIER
		Fabrice ADAMO

Absent excusé ayant donné procuration :

- M. Alexandre NIKSARLIAN a donné procuration à M. Jean-Claude LAURANTIN
- M. Adrien MILLET a donné procuration à M. Joël NERBUSSON
- Mme Sophie RIVALLEAU a donné procuration à Mme Sabrina LAURENTIN

Secrétaire : M. Jean-Louis RIDOUARD a été nommé secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- A – PRESENTATION RAPPORT CCAVT
- B – CONVENTION AGENCE POSTALE
- C - BAIL EMPHYTEOTIQUE
- D – EMPRUNT
- E – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE
- F – GRATUITE LOCATION SALLE
- G – ADMISSION NON VALEUR
- H – NUMEROTATION

QUESTIONS DIVERSES

Le Maire déclare la séance ouverte à 18H50.

9 élus sont présents avec 3 procurations : 12 votants

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 27 MAI 2024

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des voix des membres présents et représentés le procès-verbal de la séance du 27 mai 2024.

DISCUSSION SUR LE RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023 DE LA CCAVT

Monsieur Le Maire présente et énumère les sujets du rapport 2023 de la communauté de communes Airvaudais-Val du Thouet. Les élus prennent acte. Monsieur Jean-Claude LAURANTIN précise que celui-ci est disponible à l'accueil de la mairie et sur le site internet de la communauté de communes.

D- 20240049 – RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA GESTION DE L'AGENCE POSTALE COMMUNALE

La Poste a proposé aux communes la gestion de points de contact « La Poste Agence Communale » offrant les prestations postales courantes, dans le cadre de sa mission d'aménagement du territoire, conformément à la loi du 2 juillet 1990.

Le Maire expose le nouveau contrat de présence postale 2024 – 2033 et les modalités d'organisation de l'agence postale communale.

Après étude de la convention de partenariat proposée, ainsi que des droits et obligations de chacune des parties,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des voix des membres présents et représentés, le conseil municipal DECIDE de :

- RENOUELER la convention pour une durée de 9 ans, conformément aux modalités financières et conformément aux modalités de gestion
- MANDATER Monsieur Le Maire pour signer la convention de partenariat proposée.

D- 20240050 - BAIL EMPHYTEOTIQUE

Le Conservatoire d'espaces naturels de Poitou-Charentes (CEN) est impliqué dans une démarche pour enrayer la dégradation de la biodiversité. Il agit pour : « la sauvegarde, la protection, la mise en valeur et l'étude des sites, milieux et paysages naturels de la région de Poitou-Charentes qui représentent un intérêt écologique, floristique, faunistique, biologique, géologique et paysager remarquable et de tous sites à valeur écologique potentielle ».

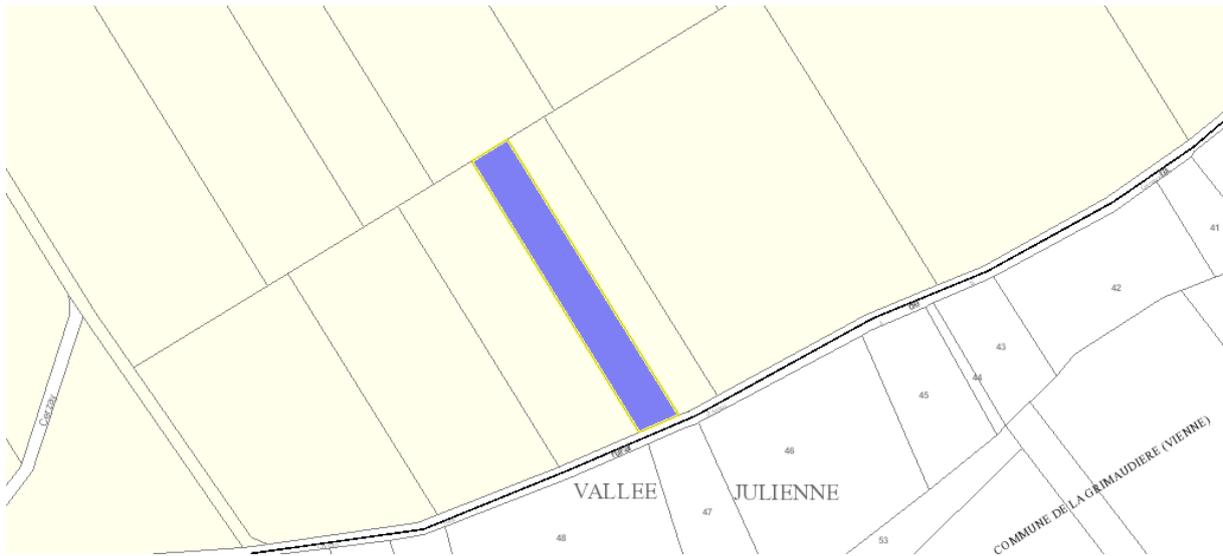
Il applique sa stratégie d'intervention en conformité avec la politique du patrimoine naturel au service de l'aménagement du territoire. Le Conservatoire tente de répondre à ces enjeux en intervenant sur les sites de grand intérêt écologique et paysager de Poitou-Charentes avec l'appui de la Région Nouvelle-Aquitaine, des collectivités territoriales, de l'Etat et de l'Europe, des agences de l'eau et en partenariat avec l'ensemble des acteurs du monde rural.

Le rôle du Conservatoire est à la fois d'inciter et d'assister techniquement les collectivités, administrations, associations ou particuliers désireux d'œuvrer pour la préservation et la mise en valeur des milieux naturels et des paysages, mais également d'intervenir directement pour la maîtrise foncière, l'aménagement, la gestion et la valorisation auprès du public.

Le patrimoine de la commune étant concerné notamment par la préservation de la Vallée Sèche de Bourdigal dans son état naturel, Monsieur Le Maire propose à l'Assemblée un bail emphytéotique d'une durée de 99 ans avec le CEN pour la parcelle ZT 59.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des voix des membres présents et représentés, le conseil municipal décide de :

- PROPOSER un bail emphytéotique de 99 ans avec le CEN pour répondre à ces enjeux sur la parcelle ZT 59 (voir le plan ci-dessous) dont la commune reste propriétaire,
- AUTORISE Le Maire à signer tout document afférant à la décision.



D- 20240051 – EMPRUNT

Monsieur Le Maire explique à l'Assemblée que les services techniques de la commune d'Assais Les Jumeaux ont besoin d'un nouveau tracteur.

Il est proposé, afin d'acquérir ce nouveau tracteur, de contracter un emprunt de 70 000,00 €. Ce montant correspond au montant HT de l'acquisition. Ce crédit aurait une durée de 7 ans, soit 84 mois.

Deux établissements bancaires ont été contactés. Le crédit mutuel propose un taux de 3,92 % sur 84 mois. Le crédit agricole propose un taux de 3,87 % sur 84 mois.

Monsieur Le Maire propose à l'Assemblée de valider la proposition du crédit agricole à 3,87 %.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des voix des membres présents et représentés, le conseil municipal :

- DECIDE de contracter un emprunt de 70000,00 € (soixante-dix mille Euros) auprès du Crédit Agricole, Caisse régionale Charente-Maritime-Deux-Sèvres, destiné à financer 70 000,00 €, dont les caractéristiques sont les suivantes :
 - Montant du capital emprunté : 70 000,00 € (soixante-dix mille Euros)
 - Durée d'amortissement en mois : 84 mois
 - Type d'échéances : constantes (amortissement progressif du capital)
 - Taux d'intérêt : 3,87 % Fixe
 - Périodicité : Trimestrielle
 - Déblocage des fonds : 10 % des fonds doivent être débloqués dans les 6 mois de la signature du contrat, et le solde dans les 6 mois suivants.
 - Frais de dossier : 150,00 €
 - Autres commissions : Néant
- S'ENGAGE, pendant toute la durée du prêt, à faire inscrire à son budget les crédits nécessaires au remboursement des échéances en capital et en intérêts.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt correspondant
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à la gestion de contrat d'emprunt.

D- 20240052 - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Monsieur le Maire propose de verser une subvention exceptionnelle à l'Association des Parents d'Elèves de l'école Graine d'Espoirs. Cette subvention couvrira les frais de location de deux structures gonflables pour la fête de l'école et les lots de la fête du 14 juillet.

Le montant proposé est de 483,51 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité des voix des membres présents et représentés de :

- D'ATTRIBUER une subvention exceptionnelle de 483,51 € à l'APE ;
- DE PREVOIR les crédits nécessaires au BP de l'exercice 2024.

D- 20240053 - GRATUITE LOCATION SALLE

La Mairie a été saisie d'une demande de gratuité de salle de la part de l'association Molécules Sonores concernant leur location de la salle de la Jaulerie pour le week-end du samedi 30 novembre 2024.

Les membres de cette association se sont engagés à reverser le montant de la location, à savoir 660 €, à l'AFM Téléthon. Le montant versé sera augmenté des bénéfices de la soirée.

Une attestation sur l'honneur a été reçue par les services de la mairie confirmant leur engagement.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des voix des membres présents et représentés, le conseil municipal décide de :

- ACCORDER la gratuité de la location de la salle de la Jaulerie à l'Association Molécule Sonore pour le week-end du samedi 30 novembre 2024.
- AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document s'y afférent.

D- 20240054 - CREANCE ADMISE EN NON-VALEUR

Monsieur Le Maire explique à l'Assemblée que les services municipaux ont reçu une liste de non-valeur de la part du Service de Gestion Comptable de Thouars. Il s'agit de dettes contractées par des usagers et par les anciens gérants du bar restaurant communal. Des recours ont été engagés par le receveur principal pour tenter d'apurer la dette et ce, sans effet positif.

Ainsi, il est donc nécessaire de constater, dans le budget communal, une dépense au compte 6541, en « créances admises en non-valeur », la somme de 9 382,86 € pour la liste N° 6759752415.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, des membres présents et représentés, le conseil municipal :

- Accepte l'inscription au compte 6541, de l'exercice 2024 du budget principal, la somme de 9 382,86 € pour la liste N° 6759752415.
- Autorise Monsieur Le Maire à engager les démarches comptables correspondantes.

Sortie de Mme Annie LAURENTIN à 19H19
8 élus sont présents avec 3 procurations : 11 votants

D- 20240055 – NUMEROTATION

La Mairie a été saisie d'une demande de numérotation concernant la rue de la Chapelle – Veluché. La proposition de numérotation est la suivante :

Référence cadastrale	Nom propriétaire	Ancienne situation	Nouvelle situation
143 E 890		1 rue du Colombier	4 rue de la Chapelle
143 E 629		Rue du Colombier	4 rue de la Chapelle

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des voix des membres présents et représentés, le conseil municipal décide de :

- VALIDER la numérotation d'habitation proposée ci-dessus,
- AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document s'y afférent.

Retour de Mme Annie LAURENTIN à 19H21
9 élus sont présents avec 3 procurations : 12 votants

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Le Maire commence les questions diverses en annonçant qu'une vérification des aires de jeux a été faite par la société SOCOTEC. La cabane de l'école a été enlevée et sera remplacée par une autre structure. Plusieurs autres ajustements sont à réaliser au jardin public Place Saint Martin et à la salle de Veluché. Monsieur Le Maire annonce également qu'il est prévu d'installer des jeux à l'aire de pique-nique de Cerzay.

Il continue en informant l'Assemblée qu'une réunion est prévue avec les membres de l'inter-association le lundi 9 septembre à 20H30 concernant l'établissement d'une convention pour le local à côté de l'école.

Il poursuit, et déclare que cinq mariages ont été célébrés à la mairie cet été. Il informe également l'Assemblée qu'une visite du Sous-Préfet de Parthenay aura lieu le mercredi 11 septembre dans la matinée.

La reprise de la boulangerie se poursuit. Le changement de gérant aura peut-être lieu au mois d'octobre.

Madame Annie LAURENTIN déclare ensuite qu'il y a toujours un problème d'humidité dans la salle de catéchisme à côté de l'église d'Assais et que les administrés sont toujours en attente d'une arrivée d'eau au cimetière des Jumeaux. Monsieur Fabrice DURAND lui répond que les ordres ont été donnés pour le cimetière. Pour la salle de catéchisme, un artisan a été averti.

Monsieur Christian PRUNIER évoque un problème de parcelles à proximité de son domicile.

Les élus discutent ensuite du changement de gérant à la boulangerie.

Monsieur Fabrice DURAND fait un point sur les travaux à la mairie annexe de Veluché et sur les réparations d'un tracteur.

Monsieur Joël NERBUSSON fait état de poteaux qui ont été installés pour la fibre sur la route de Saint Loup, direction Patte d'Oie. D'autres vont bientôt être posés.

Monsieur NERBUSSON déclare également que l'APE réclame une table à langer à l'école. Il évoque ensuite la possibilité d'installer une supérette API sur la commune. Les élus discutent ensuite de cette idée.

Monsieur Jean-Louis RIDOUARD poursuit en annonçant que des petits travaux ont été effectués à l'école. Il informe également que des travaux de peinture ont été effectués dans un logement communal et que des volets roulants vont bientôt être installés pour ce bâtiment.

Monsieur Jean-Claude LAURANTIN informe l'Assemblée qu'il y a 63 élèves à l'école.

Pour finir, les élus font un point sur l'aménagement du bourg d'Assais et sur le lotissement des Acacias.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.

**Le Secrétaire de Séance,
Jean-Louis RIDOUARD**

**Le Maire,
Jean-Claude LAURANTIN**

D – 20240049	<u>RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA GESTION DE L'AGENCE POSTALE COMMUNALE</u>	Acceptée à l'unanimité
D – 20240050	<u>BAIL EMPHYTEOTIQUE</u>	Acceptée à l'unanimité
D – 20240051	<u>EMPRUNT</u>	Acceptée à l'unanimité
D – 20240052	<u>SUBVENTION EXCEPTIONNELLE</u>	Acceptée à l'unanimité
D – 20240053	<u>GRATUITE LOCATION SALLE</u>	Acceptée à l'unanimité
D – 20240054	<u>CREANCE ADMISE EN NON-VALEUR</u>	Acceptée à l'unanimité
D – 20240055	<u>NUMEROTATION</u>	Acceptée à l'unanimité

NOMS DES PRESENTS	FONCTIONS	SIGNATURES
ADAMO Fabrice	Conseiller Municipal	
DURAND Fabrice	Maire-Délégué et 1 ^{er} Adjoint	
LAURANTIN Jean-Claude	Maire	
LAURENTIN Annie	Conseillère Municipale	
LAURENTIN Sabrina	Conseillère Municipale	
MILLET Adrien	Conseiller Municipal	Procuration donnée à Joël NERBUSSON
NERBUSSON Joël	Conseiller Municipal Délégué	
NIKSARLIAN Alexandre	Conseiller Municipal	Procuration donnée à Jean-Claude LAURANTIN
POTET Christophe	3 ^{ème} Adjoint	
PRUNIER Christian	Conseiller Municipal	
RIDOUARD Jean-Louis	2 ^{ème} Adjoint	
RIVALLEAU Sophie	Conseillère Municipale	Procuration donnée à Sabrina LAURENTIN